

DÉLIBÉRATION n° 2026-03-14-5

Le conseil d'administration, en sa séance du 14/03/2026,
sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe THIELLAY,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

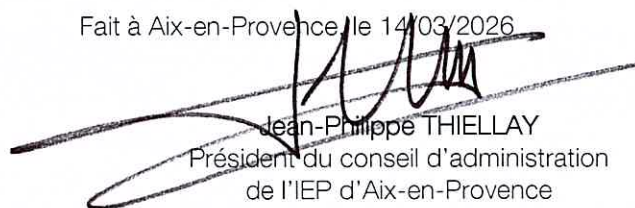
OBJET : Création d'une classe « Prépa Talents » (DRFIP)

Le conseil d'administration approuve la création de la classe « Prépa Talents (DRFIP) » telle que présentée dans la note annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14/03/2026



Jean-Philippe THIELLAY
Président du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **10/04/2026**

**Projet d'une nouvelle classe préparatoire Talents Sciences Po Aix à
Marseille**
en partenariat avec la Direction régionale des finances publiques PACA

Le Ministère de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification a pour objectif de renforcer l'égalité des chances en donnant la possibilité à tous les jeunes talents de se préparer partout sur le territoire et ainsi favoriser l'accès aux concours d'accès à la fonction publique par la voie du concours (voir en ce sens, le cahier des charges 2025-2026 Prépas Talents, DGAFP).

Ainsi, « *peuvent être intégrées au dispositif des Prépas Talents toutes les formations implantées au sein d'établissements publics d'enseignement supérieur (EPSCP dont universités, grands établissements et autres) et des établissements publics administratifs n'ayant pas la qualité d'EPSCP comme les Instituts d'études politiques (IEP) et les écoles de service public (ESP)* » (cahier des charges 2025-2026 Prépas Talents, DGAFP).

Le dispositif est ouvert aux structures visant l'accompagnement à la préparation aux **concours A+, A et B**, de la fonction publique, se déployant ainsi au sein d'EPSCP ou d'ESP.

Les centres de préparation à l'administration générale (CPAG), intégrés aux instituts d'études politiques sont éligibles à ce dispositif.

C'est dans ce cadre-là que le projet est envisagé à Marseille en partenariat directe avec la **Direction régionale des finances publiques (DRIFP) PACA** (dont le siège est à Marseille).

Marseille compte un nombre significatif de jeunes évoluant dans des environnements marqués par une grande précarité sociale, économique et éducative, constituant un territoire à privilégier.

Il y a très peu de dispositifs en présentiel sur ce territoire.

Dans ce contexte, et alors que la DGAFP porte une attention particulière au renforcement de la diversité sociale au sein de la fonction publique ainsi qu'aux difficultés de recrutement rencontrées par certaines administrations, la création d'un dispositif dédié à Marseille a été jugé pertinent.

Sciences Po Aix dispose d'une expertise solide en matière de préparation aux concours et d'accompagnement des publics éloignés de l'enseignement supérieur.

Ainsi, l'établissement porte déjà :

- **La plus grande classe préparatoire Talents de France,**
- **Une classe préparatoire Talents en partenariat avec l'IRA de Bastia.**

Par ailleurs, Sciences Po Aix mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en matière d'inclusion et d'égalité des chances eu travers de son dispositif PEI (programme d'études intégrées) mené en partenariat avec les lycées des réseaux d'éducation.

Cette expérience confère à Sciences Po Aix une légitimité institutionnelle forte pour piloter un nouveau dispositif, adapté aux besoins spécifiques du territoire marseillais.

1. Les objectifs de la classe Talents

La Classe Talents s'adressera prioritairement à des jeunes issus des **quartiers défavorisés de Marseille**, confrontés à un manque d'opportunités et de perspectives professionnelles.

Le dispositif a pour ambition de :

- leur proposer un cadre d'apprentissage structuré et sécurisant ;
- **favoriser la mixité sociale** en les intégrant dans un environnement hors de leur cadre habituel ;
- créer un tremplin concret vers la fonction publique.

Il s'agira d'une classe en présentiel.

Elle sera hébergée à Marseille afin d'offrir aux participants un espace propice au travail, à la projection et à l'ouverture. Cette implantation favorisera également l'attractivité du dispositif et son rayonnement au cœur du territoire.

Par ailleurs, ce projet correspond à la volonté de Sciences Po Aix de porter aujourd'hui une attention accrue au développement de ses activités sur le territoire marseillais, afin de renforcer sa présence et son engagement auprès des publics locaux.

Ce projet se singularise par une double orientation inédite :

- une préparation aux **concours de catégorie A** ; (concours pour l'accès au grade d'inspecteur des finances publiques, Arrêté du 1^{er} juillet 2024)¹
- une préparation dédiée aux **concours de catégorie B**, (concours pour l'accès au grade de contrôleur des finances publiques, Arrêté du 1^{er} Juillet 2024)²

Un effectif prévisionnel entre 10 et 15 étudiants pour les concours de catégorie A, et entre 10 et 15 pour ceux de catégorie B est envisagé. Cela constitue le respect d'une taille critique nécessaire pour garantir un accompagnement et un suivi efficace des élèves (Cahiers des charges, DGAFP p.5)

La **DRFIP** (Direction régionale des finances publiques), sollicitée en amont, a exprimé son soutien au projet, notamment par :

- la mise à disposition éventuelle de locaux ou de ressources logistiques ;
- la mobilisation éventuelle d'intervenants spécialisés ;
- L'accompagnement institutionnel dans la structuration du dispositif.

Cet engagement constitue un atout essentiel pour garantir la qualité et la crédibilité du projet.

¹ Le nombre de places offertes au concours externe pour le recrutement d'inspecteurs des finances publiques au titre de l'année 2026, ouvert par l'arrêté du 5 septembre 2025 susvisé, est fixé à 853 (arrêté du 17 novembre 2025, JORF n°0271 du 19 novembre 2025.

² Le nombre total de places offertes à ces concours est fixé à 1 374 pour l'année 2026, Arrêté du 7 octobre 2025, JORF n°0238 du 10 octobre 2025.

Ce projet a également reçu le soutien du Département des Bouches-du-Rhône prêt à s'engager à nos côtés si la classe Talents est labélisée par la DGAFP.

2. Les modalités de sélection des candidats à la Classe Talents

La procédure de sélection envisagée ici reprend les critères de sélection de la classe Talents, tels qu'indiqués dans le cahier des charges (2025-2026, DGAFP).

Les bénéficiaires de la préparation sont ainsi sélectionnés :

- Sous conditions de diplôme
- De ressources et de mérite
- De motivation.

La procédure de sélection (associant au sein d'une commission les intervenants des principales matières) se fera de la manière suivante :

- Une présélection des dossiers sera effectuée sur des critères sociaux :

Seront, normalement, présélectionnés à ce stade, l'ensemble des boursiers de l'enseignement supérieur³. Des exceptions pourront être faites s'il est justifié de situations particulières tenant par exemple à un défaut de soutien de la part de la famille imposant à l'étudiant à pourvoir à ses propres besoins.

- Une liste par ordre de mérite sera établie

Les candidatures des étudiants présélectionnés seront notées et classées par ordre de mérite. (Évaluation de la valeur académique (sur 12 points) ; évaluation de la motivation (sur 8 points). La motivation des candidats sera évaluée au cours d'un entretien devant la commission. Sera évaluée, ici, la cohérence du parcours et l'investissement du candidat dans son projet

3. Une équipe pédagogique composée en large partie de fonctionnaires de la DRIFP et d'enseignants de la préparation générale du CPAG

L'équipe pédagogique de la classe « Talents du service public » s'appuiera sur l'équipe actuelle de la prép' générale, ayant acquis une véritable expertise pour les préparations des concours de catégorie A, ainsi que sur les intervenants de la DRIFP PACA mis à disposition dans le cadre du partenariat existant entre SCIENCES PO AIX et la DRIFP PACA pour la préparation du concours d'inspecteur des finances publiques.

Il existe un module spécifique pour le concours d'Inspecteur des finances publiques (piloté par un représentant de la DRIFP PACA). Cette expertise sera mise à disposition de cette classe.

³ Conformément au décret n° 2021-239 du 3 mars 2021 et à l'arrêté du 5 août 2021, les candidats à un cycle de formation « Prépa Talents » doivent remplir, lors de leur admission, les conditions de ressources fixées pour bénéficier d'une bourse de l'enseignement supérieur. Le barème des plafonds de ressource fixé par l'arrêté du 15 avril 2025 s'étend de 265 euros par an à 101 347 euros par an, en fonction des points de charge familiaux du candidat (Fiche, DGAFP).

4. Le programme pédagogique

La classe « Talents » comportera deux filières (A, B).

La mise en place des parcours peut être construite dans une logique de structuration autour de filières « métiers » conformément au Cahiers des charges de 2025-2026.

Le programme pédagogique se structurera autour du concours pour l'accès au grade d'inspecteur des finances publiques, et de celui pour l'accès au grade de contrôleur des finances publiques.

Les arrêtés du 1^{er} juillet 2024 fixeront le cadre des enseignements théoriques nécessaires à la présentation des épreuves (annexes 1 et 2 de la présente note)

Des matières communes pourront être envisagées : (organisation politique et administrative de l'Etat, les principes fondamentaux des finances publiques, le statut du fonctionnaire, et l'organisation d'une DRIFP.).

La préparation mettra l'accent sur la méthodologie des épreuves des deux concours :

- Les concours externe et interne pour le recrutement d'inspecteurs des finances publiques prévus à l'article 6 du décret du 26 août 2010 susvisé comportent les épreuves écrites d'admissibilité et les épreuves orales d'admission : (rédaction d'une note de synthèse ; Questionnaire à choix multiples (Environnement administratif, économique et financier ; Union européenne, Culture numérique, Raisonnement logique, Anglais ; question à réponse courte (neuf matières possibles) ; Entretien oral
- Les concours externe et interne pour le recrutement de contrôleur des finances publiques prévus à l'article 6 du décret du 26 août 2010 susvisé comportent les épreuves écrites d'admissibilité et les épreuves orales d'admission. La première épreuve d'admissibilité consiste pour le candidat à répondre à des questions, à partir d'un dossier documentaire, sur un sujet contemporain en matière sociale, économique ou financière. L'une des questions conduira le candidat à présenter un avis argumenté. La seconde épreuve comprend un questionnaire à choix multiples ainsi que des questions à réponse courte portant sur deux matières aux choix (Sciences économiques et sociales et la comptabilité et analyse financière). L'épreuve d'admission est un entretien oral.

En complément de cette formation, il est prévu deux points essentiels :

- L'organisation de stages immersifs en administration au sein de la DRFIP PACA
- Un tutorat renforcé (la DRIFP a identifié plus de 11 tuteurs à ce jour)

5. Des actions de communication à l'attention du grand public

La classe « Talents » fera également l'objet d'une action de communication vis-à-vis de l'extérieur. Il. Une grande campagne de communication au moment de la création de la classe Talents sera envisagé dès la création de la classe Talents, (exemple une page dédiée sera consacrée à celle-ci sur le site internet de l'IEP d'Aix-en-Provence. Elle comportera une adresse mail dédiée pour répondre aux interrogations de l'ensemble des étudiants intéressés).

Une campagne de communication digital sera mise en place (publication sur le site internet de Sciences-po Aix, dans la Newsletter hebdomadaire, sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram) et campagne d'e-mailing auprès des centres d'informations et d'orientation, services communs universitaires d'information et d'orientation / lycées et universités de la région)

Une campagne de presse est également envisagée par l'envoi d'un communiqué de presse à la presse régionale et à la presse spécialisée, et la tenue d'une revue de presse.

6. Sur le financement de la classe Talents

Au regard de l'importance du vivier de bons candidats existants sur Marseille, et de l'offre de préparation concours, l'ouverture d'une classe « Talents » de 20 places, nous paraît raisonnable, l'objectif étant à terme d'avoir une classe de Talents de 30 places (15 places par filières).

Pour la première année, l'IEP envisage de solliciter auprès de la DGAFP une subvention de :

6 500 euros x 20 étudiants = 130 000 euros.

Le financement est attribué pour **une année**, à hauteur de **6 500 euros par place occupée**, sous réserve du respect du cahier des charges.

Il sera précisé selon les modalités définies par convention dédiée entre la DGAFP, l'IEP et la DRIFP PACA.

Le cahier des charges de la DGAP précise à cet égard : *« Cette subvention est destinée à prendre en charge les coûts de fonctionnement et d'organisation de la formation mais également de contribuer à financer des dépenses supportées par les étudiants, en rapport étroit avec la préparation des concours ».*

Peuvent être pris en charge des frais d'inscription à la formation, des frais de transports, frais de déplacement pour présenter le concours, ou encore l'achat de manuels scolaires...

De plus, le soutien des partenaires permettra de réduire les coûts de structures tels que les locaux et les fluides.

Il convient enfin de rappeler que les étudiants bénéficieront d'une aide financière (bourses Talents), d'un montant de **4 000 euros**, qui est versée par les services compétents des préfectures de région.